

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-298

PUBLIÉ LE 21 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

73_PREF_Präfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture - BSRPRR Bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers

73-2022-09-20-00001 - PREF73-I-E22092108570 (1 page)

Page 3

73_PREF_Präfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-09-21-00001 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 106-2022 confiant la suppléance du poste de M. le Préfet de la Savoie le vendredi 23 septembre 2022 à partir de 16 h jusqu' au retour de M. le préfet dans le département le lundi 26 septembre 2022 (2 pages)

Page 5

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-09-20-00001

PREF73-I-E22092108570



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 22-09-09
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour deux véhicules classés catégorie Euro 3**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 8 septembre 2022 présentée par Monsieur Alessandro Breveglieri pour le compte de la société MONZA GARAGE dont le siège social est situé Via Friuli n°10 BIASSONO (MB), en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus les véhicules mentionnés à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin N° 0167139 du 19 septembre 2022 ;
- SUR** proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Les véhicules immatriculés ci-après et classés Euro 3 :

- CB747DC
- AE02897

sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

- le mercredi 21 septembre 2022 – sens Italie-France
- le dimanche 25 septembre 2022 – sens France-Italie

Article 2

La sous-préfète, directrice de cabinet, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

**Chambéry, le 20 septembre 2022
Pour Le Préfet et par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet
Signé : Alexandra CHAMOIX**

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-09-21-00001

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 106-2022
confiant la suppléance du poste de M. le Préfet
de la Savoie le vendredi 23 septembre 2022 à
partir de 16 h jusqu' au retour de M. le préfet
dans le département le lundi 26 septembre 2022



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 106-2022 confiant la suppléance du poste de
M. le Préfet de la Savoie le vendredi 23 septembre 2022 à partir de 16 h jusqu'au retour
de M. le préfet dans le département le lundi 26 septembre 2022**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 3 décembre 2020 portant nomination de M. Christophe HÉRIARD en qualité de sous-préfet d'Albertville ; ensemble le procès-verbal du 21 décembre 2020 portant installation de M. Christophe HÉRIARD en sous-préfecture d'Albertville,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 77-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral n° SCPP-PCIT n° 68-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Christophe HÉRIARD, sous-préfet d'Albertville,

Considérant l'absence du préfet de la Savoie et de la secrétaire générale le vendredi 23 septembre à partir de 16 h jusqu'au lundi 26 septembre 2022,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : **M. Christophe HერიARD**, sous-préfet d'Albertville, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Savoie le vendredi 23 septembre à partir de 16 h jusqu'au retour de M. le préfet dans le département le lundi 26 septembre 2022.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à **M. Christophe HერიARD**, sous-préfet d'Albertville en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. le préfet et M. le sous-préfet d'Albertville désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 21 septembre 2022

Le Préfet

Signé : François RAVIER